



## Cautionnement bancaire pour Decouvert sarl

Par **MONCORG Sylvie**, le **04/10/2017** à **11:52**

Bonjour Maître, ma société SARL a été mise en liquidation en sept 2016 et clôturé en octobre 2017 , j'ai un Decouvert de 22000 euros sur la sarl , je ne suis pas caution , par contre j'ai signé un csac professionnel avec le Crédit agricole pour la SARL où il est mentionné Decouvert autorise personne morale ,et après il est inscrit le montant du Decouvert autorisé ,les modalités de fonctionnement du Decouvert etc..., pour l'instant pas de nouvelles de la banque .la banque peut me réclamer les 22000 euros?? Merci de votre reponse.